ANNEXE 1 : Référentiels de compétences et de certification du CCP « Concevoir un programme d'activités physiques et sportives pour un public atteint d'affections de longue durée ou à risque de maladies chroniques »

Certificat Complémentaire Professionnel

« Concevoir un programme d'activités physiques et sportives pour un public atteint d'affections de longue durée ou à risque de maladies chroniques »

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié :

Le Certificat Complémentaire Professionnel « Concevoir un programme d'activités physiques et sportives pour un public atteint d'affections de longue durée ou à risque de maladies chroniques » vise les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle. Ce certificat vient compléter leurs compétences professionnelles à dispenser une activité physique adaptée à des personnes atteint d'affections de longue durée ou à risque de maladies chroniques

Les titulaires du CCP peuvent dispenser une activité physique et sportive adaptée prescrite ou non par le médecin traitant à un public :

- ne présentant pas de limitations fonctionnelles.
- présentant des limitations fonctionnelles minimes
- présentant des limitations fonctionnelles modérées à la seule condition d'intervenir dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire.

pluridisciplinaire.		7-1-
REFERENTIELS		
REFERENTIEL DE	REFERENTIEL DE CERTIFICATION	
COMPETENCES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
(C1) Repérer les acteurs, les structures de santé et les intervenants territoriaux dans le champ des affections de longue durée et de maladies chroniques pour structurer son réseau en vue d'optimiser le déploiement d'un programme d'activités physiques adaptées.	Epreuve 1 : Projet professionnel (C1 ; C2 ; C3 ; C5 ; C6) Il est demandé au candidat d'élaborer un document de synthèse suivant une trame définie par le certificateur comprenant à minima : - Une analyse de l'environnement dans lequel	Les réseaux ou institutions de référence du territoire avec lesquels il est indispensable de collaborer sont connus. Les réseaux de santé du territoire, avec lesquels il est nécessaire de communiquer pour accueillir des pratiquants sont repérés (association de prévention des maladies chroniques). Les prescripteurs de l'activité physique sont identifiés et leurs coordonnées recensées (médecin traitant, infirmière, kinésithérapeute, etc.)
(C2) Evaluer la situation initiale des pratiquants afin de concevoir un programme d'activités physiques adaptées en appliquant des protocoles de tests identifiés et les questionnaires associés.	il intervient - Une analyse des publics accueillis - Les modalités d'évaluation des capacités physiques, du niveau de pratique et des motivations en début et fin de la programmation - La conception d'un programme	Le candidat connait la situation initiale de ses pratiquants L'entretien individuel des pratiquants pour évaluer leur situation initiale (symptômes, limitations fonctionnelles, les motivations, le niveau de pratique et de sédentarité) est mis en place. Des outils d'évaluation de la condition physique (tests, questionnaires,) scientifiquement validés sont mobilisés. La synthèse des résultats, centralisée sur un outil de suivi individualisé (fiches individuelles) est produite. Dans l'élaboration du programme, les outils utilisés pour mesurer les progrès sont présentés (grilles d'observation, entretiens,).
(C3) Concevoir un programme d'activités physiques adaptées afin d'améliorer individuellement la condition physique et le bien-être de chacun des pratiquants en se référant aux recommandations de la haute autorité de santé.	d'activités physiques adaptées comprenant 10 séances minimum La mise en place d'un plan d'accompagnement pédagogique Le dossier est transmis au jury une fois le projet entièrement réalisé et comprendra le bilan global et la fiche de réalisation validée.	Le candidat conçoit un programme d'activités physiques adaptées cohérent, au regard de la situation initiale de ses pratiquants Les objectifs du programme d'activités physiques adaptées tiennent compte des résultats d'évaluation initiale du pratiquant et sont définis. Le programme d'activités physiques adaptées est formalisé par écrit (objectifs du programme et articulation entre les séances). Les situations pédagogiques proposées respectent les recommandations en activité physique adaptées et sont identifiés. Les modalités d'accompagnement et de conseils à la pratique régulière sont présentées. Des régulations ou options d'adaptation potentielles en termes de réalisation d'exercice sont prévues. Les risques spécifiques pour chaque pratiquant atteints de maladie chronique sont connus afin d'être identifiés précocement. Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique
	Le candidat et l'organisme de	sont adaptées aux caractéristiques des pratiquants (faciliter la démarche de régulation).

formation s'assurent de transmettre aux évaluateurs, le document, 15 jours calendaires avant l'épreuve de mise en situation.

Entretien individuel sur le projet par deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum, 10 minutes maximum de retour du candidat suivi de questions réponses de 20 min)

Epreuve 2 : Mise en situation professionnelle (C4)

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'une séance dans le cadre du programme d'activités physiques adaptées élaboré dans le document de synthèse d'un minimum de 45 minutes (hors temps de préparation de matériel et accueil des pratiquants réalisés en amont de la phase d'animation) auprès d'au moins 2 pratiquants concernés par le programme.

Entretien individuel par deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum, 10 minutes maximum de retour du candidat suivi de questions réponses de 20 min)

(C5) Sensibiliser les pratiquants à un mode de vie sain et actif afin de les encourager à faire évoluer leur comportement de manière durable en mobilisant des outils institutionnels existants.

(C4) Mettre en œuvre les

adaptées afin d'impliquer les

pratiquants à l'éducation de

progression de ces derniers.

leur santé en ajustant les

contenus de celui-ci à la

séances du programme

d'activités physiques

(C6) Etablir un bilan du programme d'activités physiques adaptées à destination des pratiquants et des acteurs ou structures de santé en vue de mesurer l'impact de celui-ci en synthétisant les progrès et les évolutions possibles de chacun des pratiquants.

Le candidat met en œuvre sa séance avec bienveillance tout en régulant son contenu si nécessaire.

- Les objectifs et le déroulement de la séance d'activités physiques adaptées sont présentés aux pratiquants et sont compréhensibles.
- > Une invitation aux pratiquants à faire part d'éventuelle(s) difficulté(s) est réalisée.
- > La courbe de séance d'activités physiques adaptées (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée.
- Les techniques et les exigences des séquences d'activités physiques adaptées sont explicitées et argumentées de manière compréhensible (vocabulaire adapté...).
- L'utilisation de matériel et les éventuels changements de matériels au cours de la séance sont argumentés.
- > Les situations et activités proposées respectent la fiche de séance d'activités physiques adaptées présentée.
- > Les pratiquants sont observés au cours de la séance et les signes évocateurs de risques sont repérés.
- Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements en cas de difficulté(s) d'un ou des participant(s) sont proposées.
- Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de la séance d'activités physiques adaptées.
- Les réussites et progrès des pratiquants sont soulignés et encouragés.
- Le niveau de satisfaction des pratiquants est évalué en cours et/ou en fin de séance d'activités physiques adaptées.
- La posture adoptée dans la communication avec les pratiquants est professionnelle (distance, absence de familiarité, prise en compte du contexte...)
- Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience de l'animateur.
- > Les points forts et les points faibles de l'animation, en fin de séance, sont identifiés.
- > L'atteinte des objectifs de la séance d'activités physiques adaptées est mesurée par rapport aux objectifs initiaux présentés.
- Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances du programme d'activités physiques adaptées sont identifiés.

Le candidat choisit avec prévenance les informations et des outils adéquats au regard de son public

- Des informations d'éducation à la santé sont communiquées de manière régulière aux pratiquants accueillis.
- La sensibilisation à la pratique régulière d'activité physiques est valorisée.
- Les paramètres de changements de comportement des pratiquants vers un mode de vie plus actif sont identifiés.

Le candidat réalise un bilan précis du programme d'activités physiques adaptées.

- Les résultats initiaux des pratiquants sont comparés avec ceux du bilan du programme en utilisant la même série de tests.
- Un document de synthèse des pratiquants est transmis à chacun d'entre eux Un bilan oral individuel est présenté à chacun des pratiquants
- Les points positifs de ce bilan permettant aux pratiquant de s'investir de manière durable dans la pratique d'activités physique adaptées sont formulés.
- > Le bilan est transmis aux acteurs et structures de santé en respectant les procédures en vigueur des réseaux ou institutions de référence.
- > Les difficultés rencontrées sont mentionnées
- > Une analyse critique de la réalisation globale du programme d'activités physiques adaptées est produite.
- Les propositions d'ajustements ou de modifications tiennent compte des objectifs du programme et des constats effectués tout au long de ce dernier.

*Maison sport santé : structure labellisée par les Ministères de la Santé et des Sports pour accueillir, renseigner et orienter vers une activité physique adaptée

* Carnet d'accompagnement du pratiquant : outil d'éducation à la santé du pratiquant ayant pour objectif de le rendre autonome pour faire les bons choix pour santé (activité physique, alimentation, stress etc.). Cet outil peut constituer un lien entre l'éducateur sportif. le médecin ou référent médical et le pratiquant.